

**Exemple de déclaration de renseignements annuelle d'un administrateur d'hypothèques - La déclaration officielle sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 par le biais du lien sur les permis**

La déclaration de renseignements annuelle de même que toutes les questions qu'elle renferme qui sort pour vos activités en Ontario, qui portent sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008, doivent être produite au plus tard le 31 mars 2009

### **Renseignements sur les comptes en fiducie**

1. L'administrateur a-t-il déclaré tous les comptes en fiducie à la CSFO? *Oui/ Non*

**Si non**, fournir à la CSFO les renseignements concernant les comptes en fiducie détenus par l'administrateur, y compris tout changement apporté, par courriel à l'adresse [elicence@fscs.gov.on.ca](mailto:elicence@fscs.gov.on.ca)

(NOTEZ : Les états financiers de l'administrateur doivent être soumis à la CSFO dans les 90 jours suivant la fin de son exercice financier)

### **Syndication et titrisation d'hypothèques**

2. L'administrateur a-t-il consorsialisé des prêts hypothécaires? *Oui/ Non*

3. L'administrateur a-t-il pris des dispositions de titrisation ou effectué des ventes par titrisation? *Oui/ Non*

(NOTEZ : La 3<sup>ème</sup> question applique à un administrateur d'hypothèques qui consent, ou offre de quelque autre façon, des blocs de créances hypothécaires en rapport avec la création de titres adossés à des créances hypothécaires)

### **Activités opérationnelles**

4. Combien de bureaux l'administrateur comptait-il au total, y compris les bureaux ouverts au public et ceux qui le # sont pas?

4. a) Combien de bureaux (où des affaires étaient traitées) l'administrateur comptait-il au # total?

### **Renseignements sur les dossiers**

5. Les dossiers de l'administrateur sont-ils tous conservés en format électronique?  
*Oui/ Non*

**Si non,** 5.a) Où sont-ils conservés? Adresse:

(NOTEZ : La 5ième question applique aux dossiers qui doivent être conservés en vertu des normes d'exercice régissant les administrateurs d'hypothèques)

### **Actif à court terme intact**

6. L'administrateur a-t-il maintenu la somme requise de 25 000 \$ en actif à court terme intact ou respecté toute autre disposition approuvée par le surintendant? *Oui/ Non*

### **Plaintes et traitement des plaintes**

7. Nom de la personne désignée pour recevoir les plaintes :

8. Nombre total de plaintes reçues par # écrit :

9. Nombre total de réponses communiquées par écrit aux # de plaignants:

(NOTEZ : L'administrateur doit répondre, par écrit, à toutes les plaintes reçues par écrit)

### **L'une ou l'autre des situations suivantes s'est-elle produite au cours de la période couverte par la présente déclaration de renseignements annuelle?**

10. L'administrateur a-t-il fait ou fait-il présentement l'objet de poursuites, pour négligence ou faute professionnelle (y compris toute réclamation acquittée par sa compagnie d'assurance contre les erreurs et omissions ou sa société de cautionnement)? *Oui/ Non*

**Si oui,** 10.a) Veuillez expliquer brièvement (environ 40 mots) :

11. L'administrateur a-t-il fait l'objet d'une plainte logée auprès d'un organisme de réglementation de toute province, tout territoire, tout état ou tout pays, fondée en tout ou en partie sur une fraude, un vol, une tromperie, une fausse déclaration, une falsification ou un comportement similaire? *Oui/Non*

**Si oui, 11.a)** Veuillez expliquer brièvement (environ 40 mots) :

12. L'administrateur a-t-il fait l'objet d'accusations en vertu des lois d'une province, d'un état ou d'un quelconque pays? *Oui/Non*

**Si oui, 12.a)** Veuillez expliquer brièvement (environ 40 mots) :

### Attestation

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_ DE  
Nom en lettres moulées Titre de poste de l'administrateur

\_\_\_\_\_  
l'administrateur

#### RECONNAIS QUE :

Le fait de soumettre une fausse déclaration au surintendant constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*, et que les renseignements fournis dans la présente déclaration de renseignements annuelle sont, autant que je sache, exacts et véridiques.

(NOTEZ : Seul un propriétaire unique, un associé commandité d'une société de personnes ou un dirigeant d'une société peut soumettre la présente déclaration de renseignements annuelle.)